



15ème législature

| | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Question N° : 30435 | De M. Bruno Fuchs (Mouvement Démocrate et apparentés - Haut-Rhin) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Solidarités et santé | | Ministère attributaire > Santé et prévention |
| Rubrique > pharmacie et médicaments | Tête d'analyse > Reprise des essais cliniques d'HEMO2life | Analyse > Reprise des essais cliniques d'HEMO2life. |
| Question publiée au JO le : 16/06/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Bruno Fuchs alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la suspension des tests cliniques visant à administrer HEMO2life à des patients atteints du covid-19. HEMO2life est un produit issu de l'hémoglobine d'arénicole, un ver marin. Il a des propriétés établies en matière de transport d'oxygène et suscite une attente particulière dans le monde médical et scientifique dans la lutte contre le virus covid-19 tant sa molécule a une capacité réoxygénante qui est 40 fois supérieure à l'hémoglobine d'un humain. Cette propriété lui permettrait de traiter les cas les plus graves de covid-19 en réoxygénant les patients atteints de syndrome de détresse respiratoire aiguë notamment. En outre, ce produit est développé en France, est issu d'un savoir-faire scientifique français, peut être produit en grande quantité sur le territoire, il est utilisé depuis 2016 pour le transport des greffons avant transplantation rénale, il a été utilisé dans la seconde greffe de visage chez un patient et pourrait aussi être utilisé contre les accidents vasculaires cérébraux et l'ischémie cardiaque. Les propriétés prometteuses de HEMO2life ont conduit l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a donné son accord pour un essai clinique de ce produit dans deux hôpitaux parisiens, sur dix patients volontaires atteints du covid-19 et dans un état grave. Toutefois, cette autorisation a été suspendue le 9 avril 2020 car le laboratoire qui développe HEMO2life n'a pas signalé un essai préclinique infructueux datant de 2011 et basé sur un produit non pharmaceutique très différent du produit actuel, ce qui paraît dérisoire pour se passer d'un tel espoir. Le défi que représente la lutte contre le covid-19 mais aussi toutes les applications qui pourraient en découler nécessite d'explorer toutes les solutions médicales qui pourraient permettre d'apporter une solution fiable. Bien que la procédure précédant les tests cliniques de HEMO2life n'ait pas été parfaitement conforme, le potentiel de cette solution impose de savoir si ce produit est viable et peut constituer une réponse médicale. Ainsi, il lui demande s'il partage son attente quant aux résultats des tests permettant de connaître l'efficacité de HEMO2LIFE sur les malades du covid-19 dans un état grave et il lui demande quelles sont les démarches qu'il entreprend pour rendre possible les essais cliniques de ce produit.